



Présidence de la République

# FICHES PROJETS PPP

**MINISTERE DE LA SALUBRITE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

Juillet 2017

Autorité contractante	MINISTERE DE LA SALUBRITE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
<b>CARACTERISTIQUES GENERALES</b>		
Description sommaire	<p>En vue d'atteindre l'objectif d'« Abidjan ville propre », l'Etat de Côte d'Ivoire a lancé, en Juin 2016, un processus de sélection d'opérateurs privés pour la gestion des services de propreté de la ville d'Abidjan, principalement la collecte et le transport des déchets solides ménagers assimilés (DSMA). Cependant, au terme de ce processus, les déchets collectés par les nouveaux opérateurs devraient être acheminés vers de nouvelles infrastructures d'accueil, la décharge d'Akouédo, vieille de 45 ans, devant être fermée au 31 décembre 2017 pour réhabilitation.</p> <p>Le projet porte donc 2 volets:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la construction et l'exploitation d'un CET, capable d'accueillir les ordures ménagères avant le démarrage effectif des activités des nouveaux opérateurs de collecte, envisagé pour début 2018. Un des sites potentiels pressentis par l'Etat pour abriter un CET est le site d'Ayéwahi, situé à l'Ouest d'Abidjan, vers la commune de Songon, à environ 30km de la commune du Plateau ;</li> <li>- la réhabilitation de la décharge d'Akouédo ; il s'agit de réaliser l'option optimale de réhabilitation de la décharge d'Akouédo qui dépollue le site à travers des travaux d'assainissement, qui valorise les déchets qui y sont enfouis depuis des années et qui met le site en état d'exploitation à d'autres fins utiles.</li> </ul>	
Localisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ayéwahi et Akouédo; District d'Abidjan</li> </ul>	
Intérêt du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des infrastructures adéquates pour une mise en œuvre du projet de délégation des services de propreté de la ville d'Abidjan ;</li> <li>• Favoriser le transfert en Côte d'Ivoire des technologies propres et des bonnes pratiques en matière de propreté.</li> <li>• Suppression des pollutions et des nuisances liées à l'exploitation de la décharge sauvage d'Akouédo</li> </ul>	
Coût estimé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 108 000 M FCFA (2016) / 21 M EUR / 27,6 M USD (1 USD = 500 CFA)</li> </ul>	
<b>INFORMATIONS SPECIFIQUES A LA STRUCTURATION EN PPP</b>		
Périmètre d'activités à confier au partenaire privé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction et exploitation du centre d'enfouissement technique</li> <li>• Valorisation de la décharge d'Akouédo</li> </ul>	Répartition envisagée des investissements : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Investissement privé : A définir</li> <li>• Investissement public : A définir</li> </ul>	
Modalités de rémunération du partenaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat</li> </ul>	Type de partenariat envisagé : <ul style="list-style-type: none"> <li>• PPP à paiement public</li> </ul>	
<b>STATUT DU PROJET</b>		
Etat d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanges préliminaires entre l'Etat et PFO / VEOLIA ;</li> <li>• Finalisation de la purge des droits coutumiers par l'État de Côte d'Ivoire.</li> </ul>	
Informations disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de récupération des gaz de la décharge d'Akouédo par l'Agence de Développement des Energies Renouvelables en Côte d'Ivoire (ADERCI)</li> <li>• Études de réhabilitation de la décharge d'Akouédo disponible ;</li> </ul>	
Prochaines étapes et calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature d'un contrat avec un opérateur privé;</li> <li>• Réalisation du premier casier du CET.</li> </ul>	